

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF
SEANCE du mardi 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 mai, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9 heures, salle de la Mairie, à Ploubazlanec sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; RANNOU Hervé.



DELBU2022-05-057

Mobilité et formation professionnelle - Modification tableau des effectifs : création de poste : mise à jour grade Educateur Jeunes Enfants - Relais Parents Assistants Maternels

Créations de postes permanents liées au vote du budget prévisionnel 2022 et aux mobilités internes/externes

L'animatrice des relais parents assistants maternels de Belle-Isle-En-terre et de Bégard est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 7 octobre 2020. Cet agent titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants est adjoint d'animation titulaire. Elle a été remplacée par une éducatrice de jeunes enfants non titulaire. Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs afin que le grade corresponde aux fonctions exercées.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} juin 2022 :

* de créer un poste à temps complet d'éducateur de jeunes enfants

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2022 par le Conseil d'Agglomération le 8 mars 2022 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'éducateur de jeunes enfants**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

